

Propositions pour un accueil digne des demandeurs d'asile en France

Madame, Monsieur,

Les événements récents qui ont amené à l'accueil de nombreuses familles ukrainiennes sur le territoire français ont bien montré l'intérêt de la société sur la question de l'accueil des personnes fuyant la guerre ou craignant les persécutions.

Notre association, CASAS (Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg), œuvre depuis de longues années pour ce public, en particulier pour les personnes devant faire appel à la Cour Nationale du Droit d'Asile sans avoir pu bénéficier d'un hébergement pourtant prévu dans les textes européens sur les conditions minimales d'accueil, ratifiés par la France.

A ce titre, nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le rapport Nadot-Krimi de la commission d'enquête parlementaire sur les migrations¹. Comme vous le savez, une commission d'enquête est composée de députés représentant les différents partis de l'assemblée. Elle a fait preuve d'une approche raisonnée de ce sujet trop souvent passionnel. Nous souhaitons lui faire écho et reprendre certaines de ses propositions qui concernent l'asile et répondent à nos observations de terrain. Nous en avons légèrement retravaillé certaines afin de les adapter au mieux à nos préoccupations quotidiennes, et en avons ajouté quelques-unes qui, quoique non évoquées dans ce rapport, nous semblent devoir être prises en compte

Nous avons le souci de préserver des vies humaines : cela ne peut se faire qu'en autorisant une perméabilité des frontières, leur blocage ne pouvant mécaniquement qu'encourager les passeurs et la mise en danger des personnes.

Nous avons le souci de la dignité des personnes : cela implique des procédures accessibles, effectives et transparentes ainsi que des conditions de vie décentes, conformément aux textes européens.

Nous avons le souci de la sécurité des personnes et rappelons le principe de non refoulement.

¹ RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10.11 2021 sous le numéro 4665 : [Rapport de la commission d'enquête sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France \(Mme Sonia Krimi et M. Sébastien Nadot\) \(assemblee-nationale.fr\)](#)

Nous vous proposons de valider ces propositions (par une croix inscrite dans la case correspondante) si elles correspondent aux engagements que vous êtes prêt(e) à prendre dans le cadre de vos futures responsabilités en tant que représentant(e) du peuple.

Nous sommes prêts à vous rencontrer pour plus de précisions si vous en avez le souhait et la possibilité.

Anne Marquis
Présidente

***Merci de renvoyer le formulaire daté et signé à CASAS
avant le dimanche 5 juin***

CASAS
Maison protestante de la solidarité
2 rue Brûlée
67000 STRASBOURG
casastrasbourg@wanadoo.fr

	JE M'ENGAGE A : (merci de cocher la case correspondante) ²	OUI	NON
	Pour des frontières perméables :		
R3	Ne pas pénaliser les populations par une réduction drastique de la délivrance des visas avec pour seule conséquence un renforcement des filières clandestines.		
R6	Revenir pleinement au droit commun de la gestion de la frontière franco-italienne - accord Schengen - et redéployer les forces de sécurité		
R7	Pour éviter de nouveaux drames, appliquer pleinement l'accord de La Valette sur la répartition : le sauvetage en mer ne vaut pas automatiquement responsabilité de l'Etat au sens du Règlement de Dublin.		
	Organisation politique et administrative		
R9	Transformer la DIAIR (<i>Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés</i>) en Haut-commissariat placé auprès du Premier ministre aux compétences renforcées en la dotant des moyens adaptés à ses nouvelles missions dans l'objectif d'une gouvernance intégrée des politiques migratoires , associant l'ensemble des acteurs ministériels (principalement l'intérieur, des affaires étrangères, du travail, du logement et de la santé), les acteurs locaux, associatifs et les entreprises.		
R13	Prévoir une alternative systématique à la prise des rendez-vous dématérialisée en préfecture, débloquer les moyens budgétaires permettant aux préfectures de traiter dans les temps les demandes de titre de séjour et s'assurer du bon déploiement du dispositif d'accueil et d'accompagnement pour les démarches en ligne prévu par le décret du 24 mars 2021.		
A1	Supprimer la liste des pays dits sûrs		
	Organisation du séjour des demandeurs d'asile et des réfugiés		
R15	Mettre en œuvre une politique volontariste pour lever les obstacles à l'accès à l'AME (<i>Aide Médicale d'Etat</i>) et supprimer le délai de carence s'appliquant aux demandeurs d'asile avant leur affiliation à la PUMA (<i>Protection Universelle Maladie</i>).		
R16'	Ouvrir la possibilité <i>effective</i> de travailler aux demandeurs d'asile dès le dépôt de leur demande.		
R19'	Poursuivre l'individualisation des formations linguistiques <i>dès la demande d'asile, associées à une évaluation des compétences</i>		
R20'	<i>Mettre à niveau</i> le nombre de places d'hébergement et poursuivre les efforts visant à permettre une meilleure répartition des demandeurs d'asile sur le territoire pour faciliter leur accueil.		
A2	Rétablir la fonction de retrait d'argent liquide sur la carte ADA (<i>Allocation pour Demandeur d'Asile</i>)		
A3	Respecter le principe de non-refoulement		

Nous nous réservons la possibilité de publier vos réponses nominativement et/ou de façon synthétique sur notre site, page FB et/ou par un mail d'information à notre listing, si vous donnez votre accord :

Je suis d'accord pour que mes réponses soient diffusées nominativement : *oui* *non*

Nom et prénom :

Date :

Signature :

² Les recommandations notées R3, R6 etc. sont reprises textuellement du rapport ; celles notées R16', R19' ont subi une modification signalée par l'écriture en *italique* ; celles notées A1, A2... ont été ajoutées.